



RÈGLEMENT DE

**GESTION SPORTIVE
VIE INTERNATIONALE**

2021-2022

MISE À JOUR 18/3/22

ARBALÈTE FIELD

**ARBALÈTE FIELD
CHAMPIONNAT DU MONDE
22 AU 28 AOÛT 2022 – VENTSPILS (LETONIE)**

MODALITÉS DE SÉLECTION

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive mise en œuvre par la Direction Technique Nationale, avec pour objectif principal de constituer les équipes de France.

Les critères de sélection sont donc définis pour répondre à l'objectif prioritaire :

GAGNER DES MÉDAILLES DANS LES COMPÉTITIONS DE RÉFÉRENCES

Évaluations Nationales :

Organisé en juin, le Championnat de France servira d'étape évaluative qui donnera aux tireurs la possibilité de pouvoir planifier et organiser leur préparation spécifique aux championnats ou aux compétitions internationales auxquels ils seraient sélectionnés.

Date : Du 24 au 26 juin 2022

Lieu : Cusset (Championnat de France)

Catégorie : Toutes catégories

Critères d'accès :

IR 900 :

- *Les membres des collectifs*
- *Sur proposition de l'entraîneur*

Programme :

Un match de qualification IR 900 suivi le lendemain de finales.

Classement :

A l'issue du championnat de France, des classements spécifiques seront établis pour les catégories Séniors, Dames, Juniors et Cadets (catégories internationales).

PRINCIPES ET RÈGLES DE SÉLECTION

L'objet de cette partie du document est de formaliser les principes et les règles de sélection qui permettront d'identifier les tireurs français susceptibles de remporter des médailles lors des compétitions internationales :

- Championnat du Monde Arbalète Field :
VENTSPILS (LETTONIE) – du 22 au 28 août 2022

Règles spécifiques :

Le comité de sélection est chargé de constituer les équipes de France qui participeront aux différentes compétitions.

• RÈGLES SPÉCIFIQUES :

A l'issue du match de qualification (hors finales) du Championnat de France, seront proposés au Comité de sélection parmi les tireurs ayant réalisé les minimas « individuels » :

- Les premiers aux classements de chaque catégorie « internationale ».
- Les tireurs ayant réalisé une performance individuelle.

L'inscription d'une équipe pourra être proposée par l'entraîneur national au Comité de sélection en fonction des performances réalisées lors du Championnats de France, sous réserve d'avoir réalisé les minimas « équipes ».

Minimas « Championnat du Monde »		
	Individuel	Équipe
Séniors	850	840
Dames	838	810
Juniors	836	820
Cadets	825	810

Comité de sélection :

Il est chargé de sélectionner les tireurs représentant la France dans les championnats et les compétitions internationales. Il est composé au minimum de trois personnes :

- le Président de la FFTir ou son représentant
- le directeur technique national ou son représentant
- la directrice du haut niveau et de la performance
- les entraîneurs responsables et directeurs de disciplines concernés

Le comité de sélection composera les équipes de France en tenant compte des résultats, de l'état d'esprit et du comportement de chaque athlète.

En cas de conditions particulières, défavorables à l'établissement des performances demandées, le comité de sélection se réserve le droit d'étudier au cas par cas la possibilité d'une sélection.

La liste des sélectionnés sera officialisée et communiquée
au plus tard un mois avant le début de la compétition concernée.